

S'inscrire

Site internet d'INDURA : www.indura.fr

Contact

Cerema Centre-Est – Département ETC/DSPES

Lydie Waterkeyn

04 74 27 51 30

Lydie.Waterkeyn@cerema.fr

INDURA

Charlotte Martinez, chargée de mission ID Friches

04 82 53 51 53

c.martinez@indura.fr

www.indura.fr

Accès

INDURA

23 avenue Condorcet

69100 Villeurbanne

04 82 53 51 33

indura@indura.fr

Tram T1 ou T4, Arrêt Condorcet / Parking privé accessible aux participants

Evénement du Programme régional pour la requalification des friches organisé par :



Avec le soutien de :

AUVERGNE – Rhône-Alpes



INDURA



FRICHES INDUSTRIELLES EN MILIEU URBAIN :

Aménager le foncier à passif environnemental

10 novembre 2016 – de 9h à 17h

INDURA, 23 avenue Condorcet, Villeurbanne

AUVERGNE – Rhône-Alpes



Objectif de la journée

Comment optimiser l'aménagement d'un terrain en fonction de la pollution rencontrée ? Comment adapter les travaux de dépollution en fonction de l'usage d'un terrain ? La journée, proposée par INDURA et la CoTITA Centre-Est, a vocation à croiser l'acte d'aménagement et les procédés et techniques constructives utilisables sur les terrains à passif environnemental afin d'en maximiser le potentiel. Une rencontre qui s'inscrit dans le cadre du programme régional pour la requalification des friches, qui promeut le renouvellement urbain sur le foncier des friches industrielles.

À qui s'adresse cette journée technique ?

Cette journée est destinée aux professionnels de l'aménagement durable des territoires : aménageurs, professionnels de la construction / déconstruction, agents des services de l'Etat et des collectivités territoriales, les sociétés d'ingénierie et bureaux d'étude, les entreprises de dépollution, et plus largement, les partenaires du programme ID Fiches.

Qu'est-ce que la CoTITA ?

Suite à la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'État et l'Assemblée des Départements de France (ADF) ont conclu une charte sur la coopération scientifique et technique mettant en place des conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement (CoTITA).

Ces conférences se poursuivent aujourd'hui grâce au Cerema et à ses partenaires. L'objectif de ce dispositif est de faciliter les échanges entre les techniciens de l'État et des collectivités territoriales dans tous les champs des politiques publiques des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement et de l'Égalité des territoires.

Qu'est-ce que INDURA ?

Le cluster INDURA rassemble près de 95 acteurs économiques, techniques et scientifiques issus du monde des infrastructures de transport et de l'énergie autour d'un objectif commun : développer ensemble des solutions innovantes répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

Créé fin 2009 par 22 membres fondateurs et labellisé « cluster » par la Région en décembre 2014, INDURA est un accélérateur du processus d'innovation en faveur d'infrastructures toujours plus performantes, résilientes et économes.

Les partenaires organisateurs

Cette journée est organisée par le comité environnement de la CoTITA Centre-Est, qui regroupe des représentants de conseils départementaux, de collectivités territoriales, d'établissements publics, de services déconcentrés de l'État, du Cerema Centre-Est, et par INDURA dans le cadre du programme régional pour la requalification des friches.

Programme régional pour la requalification des friches : Initié par la Région Auvergne - Rhône-Alpes, soutenu par des fonds européens FEDER, le programme est animé par 4 réseaux : le pôle de compétitivité AXELERA, le cluster INDURA, le GIS Envirhonalp et le CERF Rhône-Alpes. Le programme vise à accélérer la reconversion des friches, grâce à une meilleure organisation des acteurs, une plus grande visibilité des compétences et des savoir-faire, et au recours à l'innovation.

Programme

Animation : **Franck GAUTHERON**, directeur d'INDURA, et **Marc MEYER**, directeur du département Environnement, Territoires, Climat, au Cerema

09h00 Accueil des participants

09h30 Ouverture de la journée

- **Pierre RAMPA**, Président d'INDURA
- Coprésident de la CoTITA Centre-Est ou son représentant

09h45 Contexte réglementaire, politique et juridique

- Contexte réglementaire de la gestion des sites et sols pollués : **Sébastien VIENOT** – DREAL Auvergne – Rhône-Alpes
- Contextes politique et financier en région : **Sylvain LAIGNEL** – Région Auvergne – Rhône-Alpes
- Approches juridique et contractuelle : **Thierry BLONDEL** – expert judiciaire

10h45 Pause

11h00 Stratégies d'aménagement en présence de sites et sols pollués

- Présentation des outils de gestion des matériaux extraits des sites pollués : **Laurent EISENLOHR** – Cerema Centre-Est / **Florian PHILIPPON** - ADEME
- Retour d'expérience de maîtrise d'œuvre de travaux de dépollution : **Jacques POUILHE** – bureau d'étude SETEC Hydratec
- L'exemple de l'Eco-quartier « Bouchayet – Viallet » à Grenoble : **Franck IZOARD** – SEM InnoVia Grenoble
- L'exemple du quartier de l'Union à Roubaix : **Damien DELVART** – SEM Ville Renouvelée

12h45 Pause déjeuner

14h15 Requalifications environnementales et prise en compte des nuisances dans les projets de requalification

- Politiques environnementales et établissements fonciers : **Catherine TARDIEU** – EPORA
- Prise en compte de la biodiversité dans des opérations de requalifications urbaines : **Guillaume LEMOINE** – EPF Nord-pas-de-Calais
- L'exemple de Novaceries à Saint- Chamond : **Joseph PERETON** – SPL Cap Métropole
- Analyses environnementales sur les chantiers : **Thierry MICHEL** – FRTP Rhône-Alpes
- Prendre en compte l'environnement sonore : **Bernard MIELGE** – Cerema Centre-Est

16h30 **Témoignage de la Métropole de Lyon** : **Pierre CLOTTES** – Métropole de Lyon

16h50 **Conclusion de la journée** : **Guy MATHIOLON** – INDURA